

Plan collectif de lutte contre le varroa 2016-2017

Vous disposez sur la Bretagne d'un réseau "sentinelle" d'apiculteurs effectuant un comptage varroa.

Ce comptage varroa permet d'estimer le niveau d'infestation afin d'adopter au bon moment la conduite à tenir (mesures physiques et/ou traitements) et de contrôler l'efficacité du traitement.

Et vous ? Il serait bien de vérifier dans vos ruches les mortalités naturelles de varroa (très facile à faire avec un plateau grillagé).

Quelles valeurs a-t-on trouvé ?

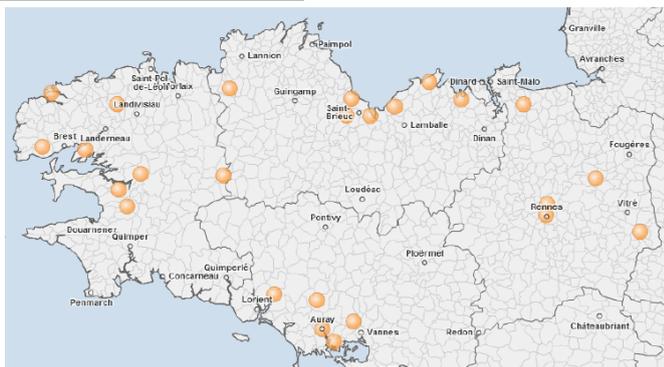
| Chutes journalières naturelles de varroas | | |
|---|-----------------------------------|--|
| Nombre de ruches | Valeur chutes journalière | Conseil |
| 79 | Inférieures ou égales à 2 varroas | Aucune action n'est impérative. Possibilité de couper une ou deux fois le couvain de mâles |
| 10 | Comprise de 2 à 5 varroas | Eliminer deux fois le couvain de mâles |
| 10 | Supérieures 5 varroas | Prévoir un traitement rapidement pour ne pas compromettre la récolte |

| Pourcentage de varroas phorétiques par abeille | | |
|--|------------------------|---|
| Nombre de ruches | Taux d'infestation | Quelques repères apportés par la littérature |
| 59 | Inférieur à 1 % | Aucune action n'est impérative |
| 10 | Compris entre 1 et 2% | Cause un impact négatif sur la production de miel |
| 1 | Compris entre 2 à 5% | Abaisse significativement la production de miel |
| 1 | Compris entre 5 et 20% | Nécessite le recours à un traitement efficace |
| 0 | Supérieur à 20% | Annule toute possibilité de récolte |

Qui compte ?

25 détenteurs "sentinelles" ont effectué leur comptage d'Avril sur 5 ruches minimum d'un de leur rucher. Ce comptage a porté sur 99 ruches.

En voici la localisation :



Agenda comptage varroa

Avril : 1^{er} comptage 2017

Prochains comptages

- Mi-juin
- Mi-juillet

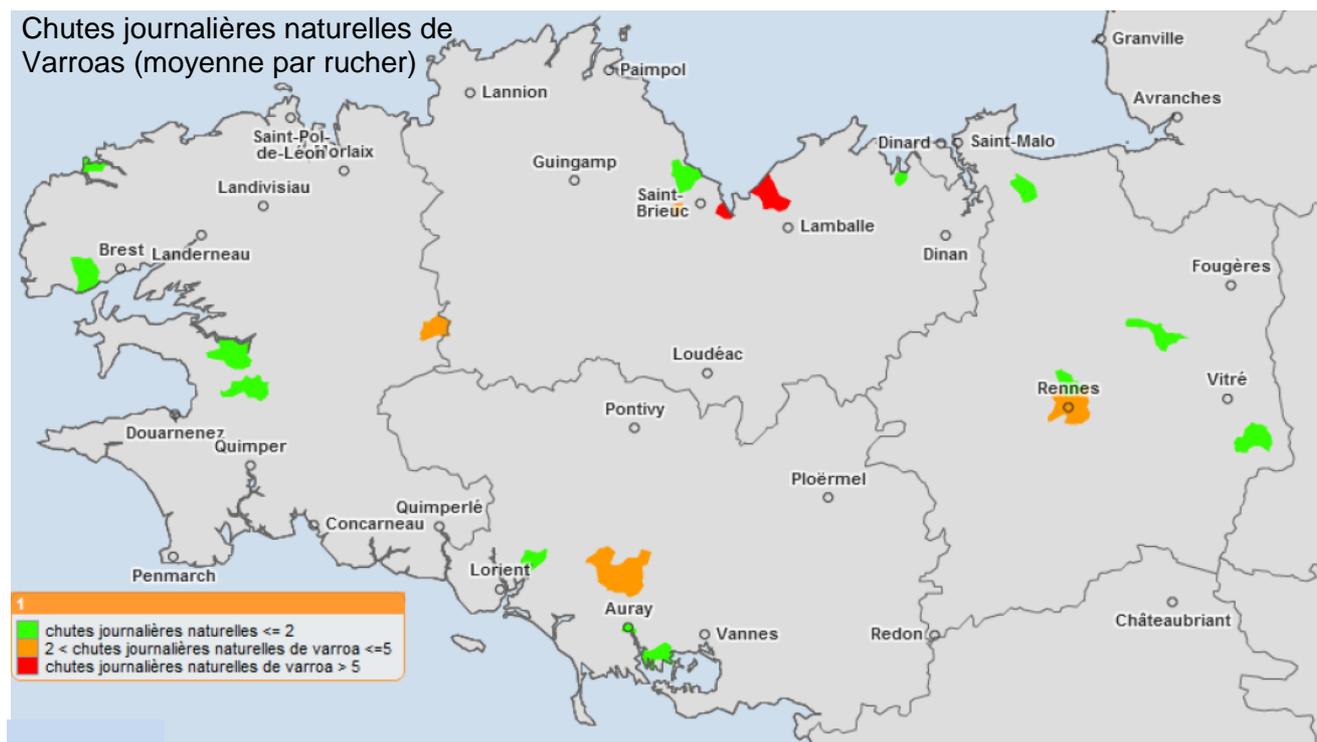
Synthèse :

| | |
|--|------|
| Ruches dont les chutes journalières sont inférieures ou égales à 1 | 66 % |
| Ruches dont les chutes journalières sont supérieures à 5 | 11 % |
| Ruches avec moins de 1% de varroa phorétique | 74 % |
| Ruches avec plus de 5 % de varroa phorétique | 1 % |

Et vous, quelle est votre situation ?

Comptage varroa du mois d'Avril 2017, quelques cartes en synthèse

Chutes journalières naturelles de Varroas (moyenne par rucher)

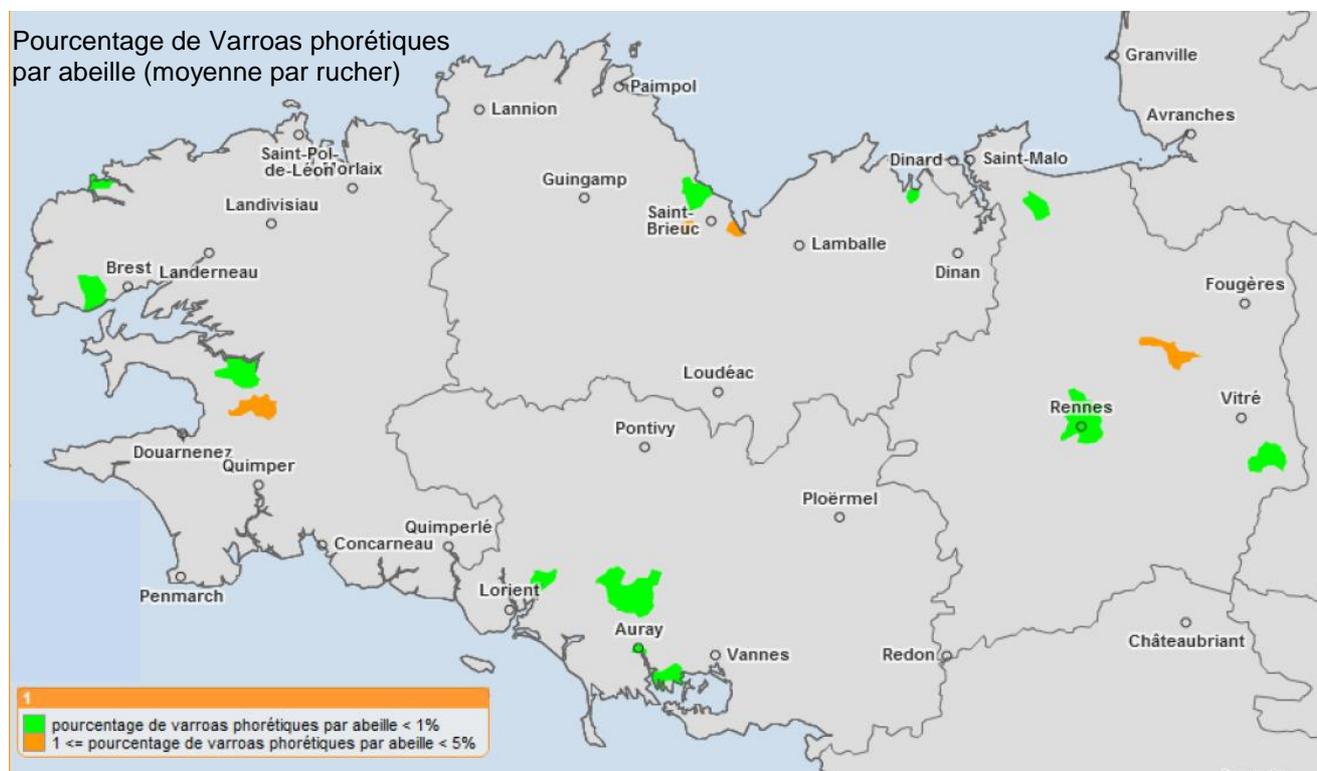


Chutes journalières naturelles inférieures ou égales à 1 ■

Chutes journalières naturelles comprises entre 2 et 5 ■

Chutes journalières naturelles supérieures à 5 ■

Pourcentage de Varroas phorétiques par abeille (moyenne par rucher)



Taux d'infestation strictement inférieur à 1% ■

Taux d'infestation compris entre 1 et 5% ■

Taux d'infestation supérieur à 5% ■

Varroa destructor : une menace forte

Parmi les agents biologiques mis en cause, dans la mortalité des abeilles, *Varroa destructor* est la menace la plus grande. Sa prévalence est sans commune mesure : cet acarien est présent dans quasiment toutes les ruches de Bretagne, seule l'île d'Ouessant étant encore indemne (*étude automne 2014*). Ces mortalités entraînent une diminution constante de la production régionale de miel depuis plus de 15 ans.

Un plan de lutte collectif indispensable

Les varroas se dispersent très facilement d'une colonie à l'autre, se disséminent facilement vers d'autres ruchers dans les alentours. Pour une meilleure efficacité des traitements, toutes les colonies doivent être traitées sur une même période. Sinon, les colonies qui ne sont pas traitées ré-infesteront de nouveau les colonies traitées. La base d'une lutte réussie contre l'acarien varroa est une approche analogue dans toute la région. Un des principaux obstacles à la lutte efficace contre l'infestation étant le problème des ré-infestations par les ruchers voisins, il est indispensable de mettre en place une lutte collective, sur une aire géographique étendue (la Bretagne), avec des traitements concomitants, surtout pour les traitements d'été.

Quelle action en fonction des résultats ? Méthode d'élimination du couvain des mâles

| Nombre de varroas/Jour | Action à réaliser |
|------------------------|--|
| Inférieur ou égal à 2 | Aucune action n'est impérative mais possibilité d'éliminer 1 fois le couvain de mâles. |
| Supérieur à 2 | Elimination de couvain de mâles (1 à 2 fois) |

Dès que les colonies commencent à se développer, le cadre à mâles est inséré au bord du nid à couvain. Lors de la première découpe, en avril ou début mai, le couvain de mâles ne contient que peu de varroas. Il faut savoir que 100 varroas en avril donnent plus de 800 varroas en juillet.

Comment procéder ?

- Introduire le cadre à mâle suffisamment tôt dans les colonies (fin mars – début avril). Le laisser entre 24 et 28 jours selon la saison, avant la découpe. Le faux bourdon naît 24 jours après la ponte de l'œuf.
- Eviter absolument que des faux-bourçons éclosent du cadre à mâles sous peine de favoriser la population de *Varroa*. Il est donc conseillé de découper la totalité du rayon de mâles ou de retirer le cadre si aucune visite n'est prévue jusqu'à l'éclosion du couvain de mâles.
- Le cadre à mâles ne doit jamais être séparé du nid à couvain afin qu'il soit rapidement bâti et pondu.
- Pour éviter un surcroît de travail, il est important d'intégrer la découpe du cadre à mâles dans les travaux normaux de la conduite du rucher à cette période de l'année, à savoir l'élargissement des colonies, les contrôles d'essaimage, la pose et le contrôle des hausses à miel. Ainsi réalisé, le retrait du couvain de mâles ne nécessite qu'un léger surcroît de travail.

Le retrait du couvain de mâles diminue la pression d'infestation sans nuire à la colonie

De nombreuses études montrent que le retrait du couvain de mâles est une mesure efficace pour ralentir le développement des populations de *Varroa* et cela même si l'on ne procède qu'à un nombre restreint de coupes (2 ou 3). Ces mesures biotechniques se révèlent indispensables sous peine de voir les colonies dépérir début juillet déjà, ce qui nuit à la production de miel.

Le retrait du couvain de mâles n'est qu'une mesure d'accompagnement et ne permet en aucun cas de renoncer aux traitements.

NB : Le retrait du couvain de mâles n'a aucun effet négatif sur le développement des colonies.

Enquête mortalité hiver 2016-2017, les premiers résultats :

Les enquêtes réalisées depuis 2013 auprès des apiculteurs bretons dans le cadre du plan de lutte collective de la *Section Apicole* de GDS Bretagne ont souligné l'hétérogénéité des protocoles de traitement et de prévention de la varroose (cf. newsletter de la Section Apicole d'avril 2016). Quels sont les impacts de ces différents traitements sur la mortalité hivernale des colonies ? Suite à l'enquête « Pertes hivernales 2016-2017 » nous avons pu exploiter les résultats de 226 apiculteurs sur 1 711 colonies.

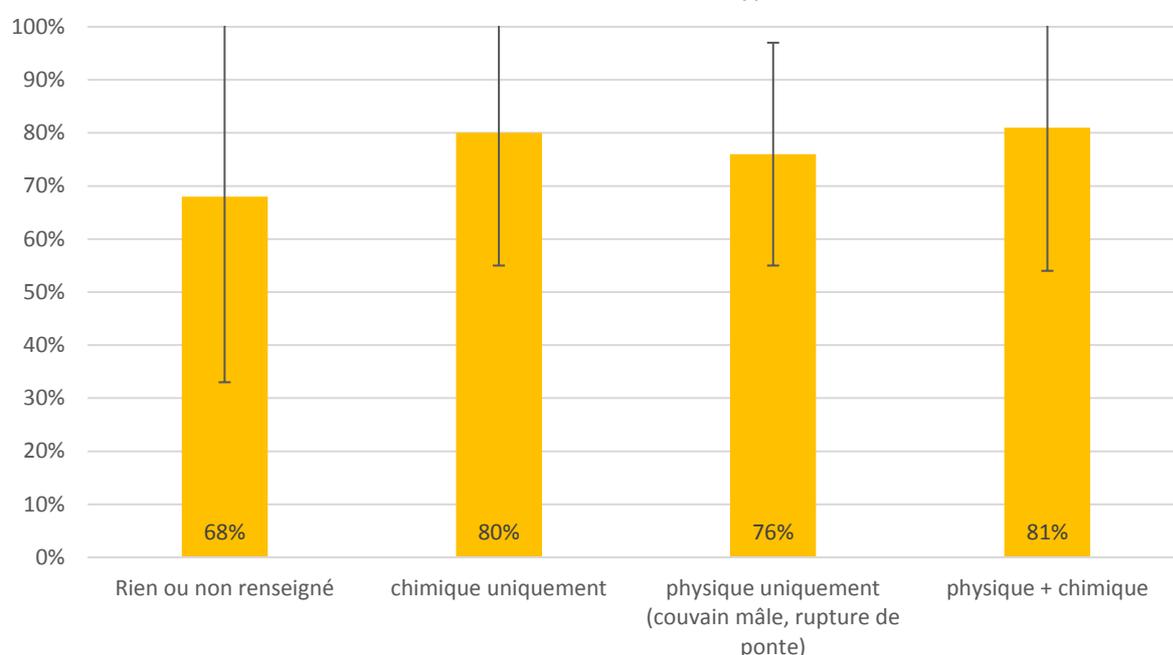
| Nombre de colonies en octobre 2016 | Nombre de colonies en bon état en avril 2017 | Nombre de colonies non valeur en avril 2017 | Nombre de colonies mortes en avril 2017 |
|------------------------------------|--|---|---|
| 1 711 | 1 337 | 155 | 219 |
| | 78 % | 9 % | 13 % |

Sur les 1 711 colonies hivernées en octobre 2016, 1 337 soit 78% sont estimées « en bon état » par les apiculteurs en avril 2017. 9% sont considérées comme « non valeur » (toujours vivante en avril mais ne se refera pas une santé dans l'année) et 13% des colonies sont mortes.

| Type de lutte utilisé | % d'apiculteurs | % de colonies |
|---|-----------------|---------------|
| Aucune ou non renseignée | 22 % | 16 % |
| Chimique uniquement | 67 % | 70 % |
| Physique uniquement (Couvain mâle, rupture de ponte) | 3 % | 2 % |
| Physique + chimique | 8 % | 11 % |

22 % des apiculteurs (soit 16% des colonies) interrogés n'ont utilisé aucune technique de lutte contre le Varroa (ou n'ont pas renseigné cette information). La grande majorité des colonies, 70%, ont été traitées chimiquement. Les autres apiculteurs ont opté pour une lutte physique associée ou non à une lutte chimique.

% de colonies en bon état en avril en fonction du type de lutte choisi



Bien que pour chaque type de lutte le taux de mortalité soit très variable (écart type important), notons quand même que le pourcentage de colonies en bon état en avril est plus faible lorsqu'aucun type de lutte, chimique et/ou physique, n'a été utilisé sur la colonie.

Programme régional bénéficiant de financements France Agri Mer. DGAL



GDS Bretagne

| | | |
|-----------------------|---|---------------------|
| Siège social | 13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan | |
| Antenne de Ploufragan | 13, rue du Sabot - BP 28 - 22440 Ploufragan | tél. 02 96 01 37 00 |
| Quimper | 3, allée Sully - CS 32017 - 29018 Quimper cedex | tél. 02 98 95 42 22 |
| Rennes | Rue Maurice Le Lannou - CS 74241 - 35042 Rennes cedex | tél. 02 23 48 26 00 |
| Vannes | 8, avenue Edgar Degas - CS 92110 - 56019 Vannes cedex | tél. 02 97 63 09 09 |

www.gds-bretagne.fr

antenne.ploufragan@gds-bretagne.fr
antenne.quimper@gds-bretagne.fr
antenne.rennes@gds-bretagne.fr
antenne.vannes@gds-bretagne.fr